

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL <i>COMMUNE de FONSORBES</i>	
<i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch</i>	
L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire.	
Présents : Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, STEMER et SIMÉON MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du <b>4 avril 2024</b> Acte n° 2024-044
Absent(s) représenté(s) : Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme BRUN a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme MARNAC a donné procuration à M. LORRAIN Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC M. FÉDOU a donné procuration à M. MAILHÉ M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO	Conseillers en exercice : 33
Absent(s) : Mme ROUER Aurélie	Conseillers présents : 24
Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude	Date de la convocation : 20 mars 2024
Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGETAIRES	
Objet : Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget annexe "lotissement communal Cachac III"	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint au Maire, examine le Compte Administratif 2023 du budget annexe "lotissement communal Cachac III" présenté par M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	1 500,00 €	15 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		15 000,00 €
DEPENSES DEL'EXERCICE		
RECETTES DEL'EXERCICE		
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	1 500,00 €	15 000,00 €
TOTAL		<b>16 500,00 €</b>
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	1 500,00 €	15 000,00 €
TOTAL		<b>16 500,00 €</b>

Ce budget annexe a été clôturé au 31 décembre 2023 conformément à la délibération n° 2023-168 du 11 décembre 2023. Les écritures de clôture seront passées par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Muret dans le courant de l'année 2024. Le résultat de clôture de 15 000 € en fonctionnement et de 1 500 € en investissement sera repris au compte de gestion et au administratif 2024 du budget principal "Commune".

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2024 - acte n° 2024-044 - page 2/2
Thème :	7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Adoption du Compte Administratif 2023 - Budget annexe "lotissement communal Cachac III"

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**ARTICLE 1** : approuve, hors de la présence de Mme la Maire, le Compte Administratif 2023 du budget annexe " lotissement communal Cachac III ".

**ARTICLE 2** : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 3** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.


**ARTICLE 4** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

**ARTICLE 5** : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

**ARTICLE 6** : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mme la Maire et ses Adjointes sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
SÉVERAC Philippe




Le Secrétaire de Séance  
PILET Jean-Claude



Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le **11 AVR. 2024**